

Quel est le protocole sanitaire scolaire de la rentrée ?

A la rentrée de septembre 2022, c'est le niveau "Socle" du protocole sanitaire qui est prévu dans l'ensemble des établissements scolaires en France (voir ci-dessous). Quatre niveaux de mesures sont prévus cette année dans le nouveau protocole sanitaire mis en ligne [sur le site du ministère de l'Éducation nationale](#), qui entend maintenir "une stratégie reposant sur un enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et des établissements scolaires". Le principe du précédent protocole sanitaire scolaire anti-covid, établi en septembre 2021, est repris, avec une variante : au lieu des niveaux vert, jaune, orange et rouge, le ministère passe au niveau "socle" donc, puis niveau 1 (vert), niveau 2 (orange) et niveau 3 (rouge). Le tout en fonction de la situation sanitaire globale constatée fin août en France (nature des variants, situation hospitalière...) :

- **Niveau socle**
 - Accueil en présentiel de tous les élèves
 - Activités physiques et sportives autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction
 - Pas de limitation du brassage entre groupes d'élèves
- **Niveau 1 Vert : vigilance modérée**
 - Cours à 100% en présentiel dans les écoles, collèges, lycées
 - Pas de restriction sur les activités physiques et sportives
 - Rappel des gestes barrières
 - Désinfection des surfaces une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service
 - Regroupements importants limités
- **Niveau 2 Orange : vigilance renforcée**
 - Cours à 100% en présentiel dans les écoles, collèges, lycées
 - Renforcement des gestes barrières
 - Adaptation de la pratique sportive en intérieur pour assurer une distanciation adaptée
 - Prise des repas par classe dans le premier degré, afin de limiter les brassages
 - Désinfection des surfaces plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service
- **Niveau 3 Rouge : vigilance maximale**
 - Hybridation des cours au lycée (alternance de cours en présentiel et en distanciel selon le contexte sanitaire local)
 - Restriction des activités d'EPS pour respecter les distances
 - Limitation du brassage
 - Désinfection des surfaces plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service

Le ministère de l'Éducation s'est engagé à respecter un délai de dix jours pour passer d'un niveau à l'autre, en lien avec les autorités sanitaires. Porté à plein temps par les élèves jusqu'au 28 février dernier, le masque devrait être imposé ou non au même rythme que celui requis pour la population générale. Il sera a priori demandé aux élèves positifs de

s'isoler, mais les élèves cas contact ne devraient plus avoir à se tester ni à s'isoler. Les campagnes de tests salivaires ne sont pas prévues non plus.

Que faire en cas d'absence d'enseignant ?

Dès la rentrée des classes, un événement imprévu pourrait gâcher la rentrée des écoliers : l'absence d'un professeur. Que faire dans ce cas-là ? Votre enfant sera pris en charge et pourra rester à l'école, qui doit assurer une permanence. Ainsi, la loi dit que "Tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève." Toutefois, les syndicats de parents d'élèves vous recommandent de **prévenir immédiatement le rectorat**, afin qu'un remplaçant récupère le créneau d'heure de cours de votre enfant.

Rentrée en septembre, vacances en octobre

Après la rentrée des classes, les élèves sont nombreux à penser aux prochaines vacances. Celles-ci auront lieu fin octobre avec les vacances de la Toussaint, puis mi-décembre avec la période des fêtes de fin d'année. En 2023, les vacances s'étalent sur plusieurs semaines, puisqu'elles sont régulées et organisées par zone.